

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

52.055

**Date du contrôle:**

06/09/2024

**Lieu du contrôle:**

Rue Anatole France 13 7100 La Louvière  
Belgique

**Agent-visiteur:**

Charles Matot

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

**Date d'émission:**

06/09/2024 14:27:24

**Prochaine visite avant le:**

06/09/2049

**Testeur d'installation:**

TI-007/5285039

### Donneur d'ordre

**Nom**

Tweeple

**Adresse**

Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

**Email**

peb.tweeple@gmail.com

### Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Identification de l'installation électriques

**Adresse de l'installation**

Rue Anatole France 13 7100 La Louvière Belgique

**Désignation de l'unité**

1er étage Bt 5

**Type de locaux**

Appartement

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Rue Anatole France 13, 7100 La Louvière

**Adresse du propriétaire**

Rue Anatole France 13 7100 La Louvière Belgique

**Installateur**

Rue Anatole France 13, 7100 La  
Louvière

**Fondations**

avant 81

**Mise en oeuvre de l'installation**

Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

### Données du raccordement

**GRD**

Ores

**Numéro de compteur**

12862987

**Code EAN**

NC

**Liaison compteur-tableau**

XVB 4X10

**Tension de service**

2 x 230 V

**Protection générale**

40 A 2P

Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles

## Contrôles

Schémas/plans OK      Liaisons équipotentielles OK

Description de l'installation      Voir Schéma

Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Boucle
Résistance de terre ( $\Omega$ )	3
Isolement ( $M\Omega$ )	>0,5

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

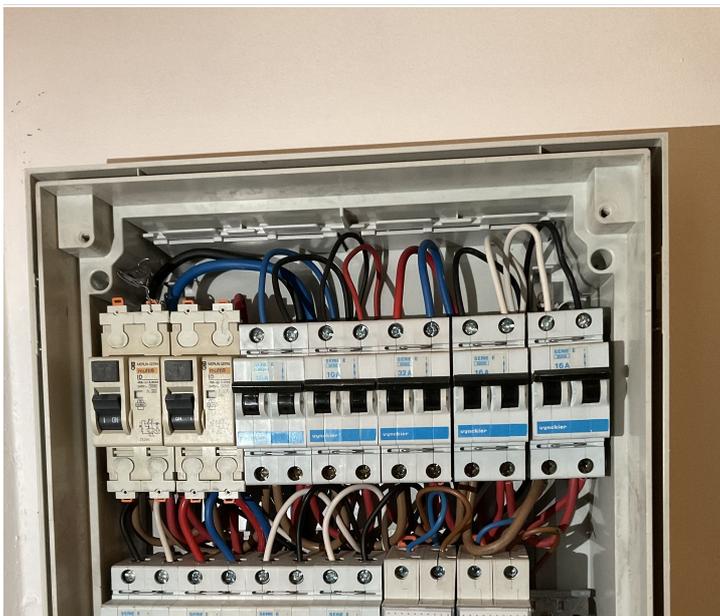
## Conclusions

### CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE ( Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794 ) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années.

Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur

Atlas Controle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

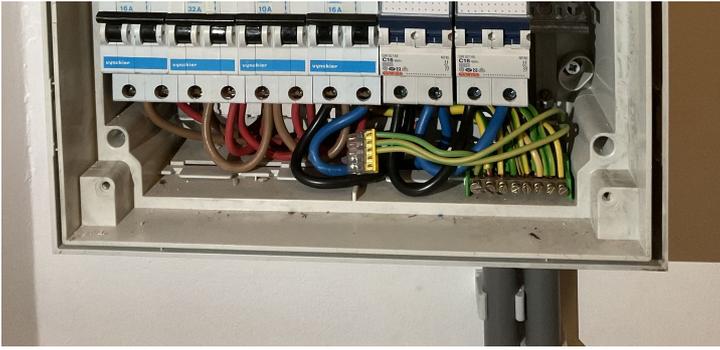


Tableau 1

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

### Liste des remarques

Libellé	Référence
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.	RDE3
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11

Libellé	Photo
---------	-------